



« Collectif sans pesticides » Les Infos

Numéro 9 du 17 octobre 2019

A Rencontre SIAEP

Le 10 octobre, le CSP a rencontré le SIAEP et Atlantic'Eau.

Les points abordés étaient les suivants.

1 - Demande dérogation de distribution de l'eau

Le comité syndical des 8 communes du SIAEP a validé le fait de demander une dérogation pour la distribution de l'eau.

L'écriture de cette demande de dérogation en cours est en phase terminale par Atlantic Eau. Présentation de cette demande à l'ARS pour un dépôt de demande auprès de la Préfecture : début Novembre.

Cette demande va passer au CODERST en décembre ou début 2020.

Ensuite, décision du préfet et sortie de l'arrêté préfectoral (délai de 1 à 8 mois).

Cette demande dérogation doit être accompagnée de plans d'actions :

A noter que cette demande de dérogation ne porte que sur le périmètre de protection existant et ne prend pas en compte une éventuelle extension de ce périmètre.

2 plans d'actions sont prévus :

- **Curatif - Mise en place d'une filière de traitement :** en charge le bureau d'étude Bourgois, lancement de l'étude le 16/10, 4 mois d'étude, choix de filière entre mars et juin 2020, lancement maîtrise ouvrage à suivre, appel d'offre début 2021, attribution été 2021, travaux 1 à 2 ans, mise en service fin 2022, début 2023.
Le cahier des charges va nous être transmis. Il tient compte des futurs métabolites pertinents.
Coût entre 3 et 4 M€
- **Préventif – Demande d'interdiction de tous les pesticides de synthèse sur le périmètre de protection :**
Le préfet refuse de faire un arrêté d'interdiction du S-Métolachlore sur le périmètre de protection. Le point de vue du Préfet : demande aux mairies et collectivités de négocier avec les agriculteurs une réduction d'usage des pesticides.
Le point de vue de AE : arrêt d'utilisation du S-Métolachlore sur le périmètre de protection et volonté d'arrêter l'ensemble des produits phyto sur l'ensemble des nappes sur 20 ans.
Arguments A.O : résultats de la nouvelle étude hydrogéologique pour définir le nouveau PP et montrer l'incohérence de l'état avec des arrêtés différents en 35 et 44.
Le point de vue du SIAEP : arrêt d'utilisation de tous les pesticides sur le périmètre de protection à échéance rapide.

C'est la position du SIAEP qui a été retenue, à savoir : demande d'obtenir l'interdiction sur le Périmètre de Protection de tous les pesticides.

Démarche qui ne sera pas forcément validée par le préfet. L'Etat a déjà laissé entendre qu'il refusait d'interdire mais le SIAEP entend poursuivre sa démarche, chargeant ainsi le Préfet de toute responsabilité.

Le seul moyen d'intégrer l'interdiction des pesticides est de redéfinir un nouveau périmètre de protection.

Or, la dernière étude hydrogéologique n'a pas tenu compte des demandes et a exclu la partie Ille et Vilaine de l'étude.

Afin de prendre en compte l'ensemble des bassins versants, le SIAEP et Atlantic Eau ont donc relancé une étude sur la partie 35, en positionnant 4 piézomètres sur la commune de La Chapelle de Brain, et également sur la partie de l'élevage porcin (pour mesurer l'impact de l'extension de l'élevage). Un bureau d'études est chargé de cette nouvelle étude, destinée à apporter des éléments techniques nouveaux. Elle permettra de vérifier si l'ensemble du bassin est contributif à la pollution.

Par ailleurs, le SIAEP est en cours d'évaluation du montant des indemnités des propriétaires agriculteurs qui exploitent des parcelles sur le bassin versant hors PPRI. Pas simple car rétention des agriculteurs qui freinent pour communiquer les numéros de leurs parcelles.

Si la nouvelle étude hydrogéologique montre que AE a raison, une nouvelle démarche pour redéfinir le périmètre de protection sera réalisée (consultation des services d'Etat, enquête publique.....)

La consultation publique pourrait être lancée en 2021. Passage au Coderst puis validation éventuelle du préfet en 2022.

En conclusion, la demande de dérogation pourrait être validée mi 2020 avec des plans d'actions qui pourraient être effectifs

- **filière de traitement : début 2023**
- **interdiction pesticides : mi 2022**

Nous avons demandé si d'autres plans d'action étaient prévus : rien n'est envisagé en plus !

- **pas de communication vers la population (ARS dit que ce n'est pas possible)**
- **pas d'extension ou nouvelle interconnexion (En 2019, fin août, 38% du volume d'eau distribuée arrive de Redon) Si augmentation du volume d'eau de Redon, l'eau viendrait d'Arzal - Ferel, donc plus polluée que notre captage : inapproprié.**

2 – Analyses

Pour les produits pesticides et métabolites non recherchés par l'ARS, AE a sélectionné 3 laboratoires (Eurofins, Innovalis, Carso) ayant répondu aux demandes.

800 produits seraient recherchés (14 métabolites et le reste en produits pharmaceutiques, vétérinaires, virus.)

La démarche a été validée par le SIAEP, une première analyse a été réalisée le 4 septembre et les résultats vont nous être envoyés.

Suite à ces résultats, d'autres analyses auront lieu sur d'autres métabolites fin année 2019 et 2020 (Prosulfocarbe). Coût : 8000€.

3 – Infos diverses

- Le 4 juillet, réunion en préfecture avec Atlantic Eau, l'ARS, la DSEA, les syndicats agricoles, chambre d'agriculture. Le Président d'Atlantic Eau a demandé l'interdiction du S Métolachlore. Le préfet a répondu : « non, il faut aller vers une réduction d'usage mais pas d'interdiction ».
- Réunion entre le Conseil départemental et le Préfet prévue sur la qualité de l'eau : pas de date, pas plus de précision !
- Le président d'Atlantic Eau nous invite à Nantes le 6 Novembre à 15h30.
- Fabrice Sanchez veut faire un communiqué (en réflexion) pour dénoncer l'incohérence de l'état sur le refus d'interdire les pesticides sur les périmètre de protection et sur la non réponse de la Préfète d'Ille et vilaine sur l'arrêté concernant les zones inondables. Nous lui avons proposé de le rédiger en commun mais il ne semble pas enthousiaste.
- Le rapport d'Atlantic Eau, année 2018, est disponible sur leur site
- Redon Agglo va dissoudre le SIAEP pour la fin d'année. Délégation à Atlantic Eau de la compétence Production et Distribution. Marsac et Derval vont adhérer directement à Atlantic Eau.
- Le député Yves Daniel a posé la question au gouvernement (question sur les métabolites non recherchés). Il n'a pas eu de réponse à cette date !
- Seul le ministre de l'agriculture peut interdire une AMM
- FS a envoyé en juin, un mail aux 8 communes pour leur rappeler l'obligation d'affichage en mairie des résultats d'analyses. Il va faire un nouveau rappel.
- Le prochain conseil syndical d'Atlantic Eau est prévu le 22 novembre à 9h30 à Chateaubriand. Il est public.

B Projet d'extension de la porcherie

Le CSP a saisi 4 ONG : Eau et rivières de Bretagne, France Nature Environnement, Bretagne Vivante et la LPO pour envisager un recours juridique suite à l'accord du Préfet au projet d'extension.

Les juristes de ces ONG se sont concertées et acceptent le principe de porter un recours en justice. Cette décision doit être validée par leurs conseils d'administration respectifs.

Le CSP leur a fourni les pièces, documents nécessaires. Une Assemblée Générale devra être planifiée au cours de laquelle nous validerons l'amendement de nos statuts, à savoir, préciser géographiquement notre territoire de compétence.

C Nous y étions..... nous y serons.....

- Le CSP était présent sur un stand à la foire St Michel, à Guémené. Nombreux échanges et sensibilisation du public.
- Le rassemblement des coquelicots d'octobre a eu lieu à Guémené. 45 personnes étaient présentes. Les élus, invités à venir échanger, n'ont pas participé.
- Le CSP était présent lundi 14 octobre pour soutenir Daniel Cueff, maire de Langouët, lors de son jugement sur le fond, au tribunal administratif de Rennes.
- Nous préparons activement la rencontre prévue avec l'Agence Régionale de Santé, le jeudi 17 octobre. Une délégation de 6 membres est prévue.
- Prochain rassemblement Coquelicots : le vendredi 1er novembre, à 18h30 à Avessac.